

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33.
Réf : JMC/OB/BA-2026.47

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la piste vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Planète Handisport le mercredi 21 octobre 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes constitue un équipement structurant du territoire, dont les infrastructures ont vocation à accueillir des usages diversifiés et à contribuer au rayonnement et au dynamisme local,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local, notamment à travers la structuration et l'animation d'une filière dédiée à la mécanique sportive,

Considérant que l'association Planète Handisport souhaite organiser, sur le circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes, une journée de roulage à moto réunissant des pilotes valides et des pilotes en situation de handicap,

Considérant le caractère caritatif de cette initiative et la volonté de la Communauté Alès Agglomération d'y apporter son soutien, la mise à disposition du circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Planète Handisport représentée par son président, M. Emmanuel SENIN et dont le siège social est situé 285 rue Gilles Roberval - 30900 Nîmes, en vue d'organiser une journée de roulage moto, le mercredi 21 octobre 2026.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère caritatif de cette initiative, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Planète Handisport sera consentie à titre gracieux, le mercredi 21 octobre 2026.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 11 OCT. 2026

Le président
Christophe RIVENQ

